

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

Du 21 VENTOSE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 11 MARS 1797, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véri-
dique, rue de Tournon, n^o. 1123.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Milan, 10 ventose. — Le jour où nous recevions ici la nouvelle d'un traité de paix avec le pape, nos révolutionnaires cispadans mettoient sur la scène sa sainteté et les cardinaux. On donnoit au théâtre de cette ville une pantomime ridicule, ayant pour titre : *Le général Collio à Rome*. C'étoit une critique mal-adroite et des plus scandaleuses de la religion. Les habitans tranquilles et honnêtes ne l'ont vu qu'avec le plus profond mépris. L'archevêque de Milan, qui est assez bien avec Buonaparte, lui a envoyé un courier pour en empêcher la représentation ; mais il n'étoit plus tems lorsque la réponse est arrivée. Il s'étoit d'abord adressé au commandant de la place, qui protège de toute son autorité la jacobinère cispadane. Il n'avoit, par conséquent, rien obtenu de lui.

Florence, 25 février. — Nos voisins de la cispadanie se croient donc déjà au dénouement de leur régénération ; ils croient en être quittes, sans avoir passé au creuset révolutionnaire. Les armes de la république cispadane une et indivisible, sont par-tout substituées à celle du prince. Le drapeau national doit être orné d'un carquois, avec l'inscription : *Liberté sans révolution*.

Pensez-vous donc, nos bons voisins, que le peuple souverain dorme toujours, et qu'il ne lui prenne pas un jour fantaisie d'exercer sa souveraineté ?

Le congrès s'occupe sérieusement d'une constitution, et déjà les droits de l'homme ont été décrétés, malgré l'opposition des fédéralistes bolonais. Ce sont les députés de cette ville qui forment le parti d'opposition, et ils repoussent, avec une sévérité courageuse, toutes les motions d'indivisibilité, d'égalité et de droits du peuple.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 20 février.

Voici le texte de la déclaration verbale faite par le ministre d'Autriche aux ambassadeurs à la diète.

« Au commencement de cette guerre de l'Empire, S. M. I. a représenté dans différentes occasions à ses co-

états, que vu les efforts prodigieux d'un ennemi qui se permet tous les moyens pour arriver à son but, et l'incertitude du sort des armes, il lui étoit impossible d'éloigner, seule et sans la plus puissante assistance, les dangers qui menaçoient la constitution germanique et le bien-être individuel de chaque état de l'Empire.

« Quand même ces représentations bien intentionnées n'auroient pas produit d'abord de tous côtés l'effet désiré, cependant les différens évènements qui sont survenus depuis, et particulièrement les vues singulièrement nuisibles à l'intégrité de l'Empire, que l'ennemi a décélées de nouveau, doivent avoir donné la conviction parfaite, qu'il est maintenant de la nécessité la plus indispensable de faire de vigoureux efforts, et qu'il n'y a pas de tems à perdre pour déployer les plus grandes forces, et par la plus énergique assistance, fortifier S. M. impériale dans la généreuse et patriotique résolution de continuer d'employer avec énergie toutes les ressources et les forces de sa monarchie, pour le bien-être de l'Empire d'Allemagne et le maintien de la constitution.

« Dans cette supposition, le ministre directorial d'Autriche a reçu ordre de sa cour, de déclarer d'une manière confidentielle aux illustres ambassadeurs, que les états de l'Empire qui prétendent à la protection ultérieure des armes de S. M. impériale et royale, voudront bien mettre promptement sur pied leurs contingens, au complet et d'après la base du quintuple établie par les décrets de la diète, avec tous les objets nécessaires, ou bien fournir en argent l'équivalent, et en même tems acquitter les mois romains qui se trouvent arriérés, afin que, lors de l'ouverture prochaine de la campagne, dont les préparatifs doivent être poussés avec vigueur, l'état effectif des forces auxiliaires de l'Empire, qui marcheront, soit connu à tems. »

(Suivant ce qu'on apprend, la déclaration faite aux états ecclésiastiques sur le même objet, est différente dans sa rédaction, et il est parlé des sécularisations dont l'ennemi paroît menacer l'Empire.)

Bayreuth, 17 février.

On écrit de Vienne, que S. A. E. de Bavière a fait déclarer à S. M. I., par son ministre, qu'elle avoit ordonné d'augmenter et son armée de ligne et sa milice, de manière à les porter à 80,000 hommes. Ce prince a fait en même-tems renouveler les assurances de son dévouement à la cause de l'Empire germanique, et annoncer qu'en conséquence son contingent sera mis dans le meilleur état possible, et que même, pour soulager les troupes impériales, il veillera par ses propres forces à la défense

de ses états ; qu'enfin tels sont les motifs de l'armement ordonné.

SUISSE.

Berne, le premier mars (10 ventose.)

M. Talbot revêtu par la cour de Londres du titre de secrétaire de la légation britannique en Suisse, vient d'arriver en cette ville. On a cru qu'il remplaceroit M. Wickham ; mais il paroît que ce ministre continuera d'exercer ses fonctions diplomatiques auprès des louables cantons, et que M. Talbot est chargé d'une mission particulière. On pense généralement qu'il doit faire, au nom de son gouvernement, de nouvelles ouvertures de paix à la république française, par l'entremise de M. Barthélemy, son ambassadeur. La gazette de Hambourg nous apprend que cette opinion est accréditée dans cette ville.

M. Talbot ayant accompagné le lord Malmesbury à Paris, doit être plus que personne au fait des intentions des deux gouvernemens ; il lui sera plus facile de les concilier ; et la réputation de probité que ce nouveau négociateur a depuis long tems acquise, doit elle-même concourir au succès d'une semblable mission, s'il est vrai, toutefois, qu'elle lui soit donnée par le cabinet de S. James.

Basle, 3 mars.

On mande de Vienne que le ministère autrichien est très-fatigué de la défense vigoureuse que le corps d'armée du feld-maréchal comte de Wurmser a fait à Mantoue, et qu'on va récompenser ces guerriers. Mais il est mécontent de l'armée d'Alvinzi, et sur-tout de plusieurs généraux qui, d'après l'avis du conseil de guerre, n'ont pas fait leur devoir. Aussi le général Alvinzi a été rappelé, et on n'a pas fait un bon accueil au général Provera qui, sans obtenir une audience de l'empereur, a reçu l'ordre de se rendre à Clagenfurth, où sa conduite doit être examinée par un conseil de guerre.

On redouble d'activité en Autriche pour s'opposer aux vastes plans de Buonaparte. Toutes les troupes qui se sont encore trouvées en Hongrie, en Bohême et en Moravie, se rendent en toute hâte à Boritz et à Inespruck ; elles seront remplacées par la garnison de Mantoue. Douze bataillons se rassemblent à Clagenfurth pour former un corps de réserve ; et plusieurs régimens de l'armée du Bas-Rhin ont de nouveau reçu l'ordre de se rendre dans le Tirol. Parmi eux se trouvent ceux de Hohenlohe et de Lasci, cantonnés jusqu'à présent dans les environs de Mayence. Il est vrai qu'on découvre par là le cordon tiré sur le Rhin ; mais les provinces héréditaires de l'Autriche tiennent plus à cœur au cabinet de Vienne, que le salut de l'Empire. Aussi est-on, d'après les lettres de Mayence et de Francfort, dans une grande inquiétude, sur les mouvemens de l'armée de Sambre et Meuse et du Nord sur les deux rives du Rhin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, 16 ventose.

Il se fait déjà des mouvemens dans l'armée de Sambre et Meuse vers le Bas-Rhin ; une colonne de troupes qui passera incessamment ce fleuve à Dusseldorff, doit se porter ensuite sur la Wupper et dans les environs de

(2)

Mulheim : arrivée sur ce point, le pont de bateaux sera rétabli avec Cologne, et les autres troupes que l'on destine à agir sur la rive droite, passeront également dans cet endroit et vis-à-vis de Dusseldorff. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent que l'ennemi se renforce continuellement sur la Sieg et sur la Lahn, afin de déconcerter, autant qu'il sera possible, les projets des armées républicaines. Le quartier général de l'armée autrichienne du Bas-Rhin va être transféré à Limbourg, sur la Lahn, où l'on attend d'un instant à l'autre le général Werneck, qui est revenu à son poste au moment du danger, les généraux Kray, Hotze, Kinmayer, et autres officiers supérieurs. Tous ces guerriers sont de ceux dont la réputation militaire a le moins souffert au milieu des désastres presque continuels des armées autrichiennes.

Nous apprenons par des avis authentiques de la rive droite du Rhin, que l'armée impériale du Bas-Rhin sera composée de 40 mille combattans, d'ici au milieu du mois de mars, et entièrement campée pour cette époque. Cinquante mille hommes qui forment le reste de toute les troupes que l'ennemi a sur le Rhin, seront dispersés dans les places de Manheim et Mayence, et formeront un cordon sur le haut de ce fleuve, conjointement avec l'armée du prince de Condé, et 12 à 14 mille paysans armés du Brisgaw. Il est bon de remarquer que les armées françaises sont au moins un tiers plus nombreuses. Outre cela, il vient d'être décidé de former un camp de réserve à Heilbron, qui sera composé de quelques vieux régimens, d'un grand nombre de corps nouvellement levés en Hongrie, en Autriche et en Bohême, et de la plupart des contingens tirés des états de l'Empire qui restent attachés à la cause de leur souverain. Suivant les mêmes avis, toute l'Allemagne est en armes, et le cabinet de Vienne est résolu à tout sacrifier, plutôt que de consentir aux conditions de paix qu'on veut lui imposer ; conditions qui consistent à céder la Belgique, et à voir les états héréditaires de la maison d'Autriche en Italie, entourés de républicains qui auront acquis le droit de mépriser un gouvernement réduit à de telles extrémités. Nous avons cru devoir conserver les expressions de cette lettre qui nous vient de bonne source, afin de montrer une partie des nouveaux obstacles qui s'opposent à la paix.

PARIS, 20 ventose.

On présume que l'embaras momentané des finances de la Grande-Bretagne sera bientôt dissipé. Déjà en de semblables circonstances le commerce s'est empressé de secourir le gouvernement ; le patriotisme, dans cette nation, n'est pas un mot vuide de sens, ou une enseigne de charlatanerie ; elle est persuadée que sa banque tient essentiellement aux racines de sa constitution ; que le renversement de l'une seroit la subversion de l'autre, la cause efficiente et l'avant-coureur d'une effroyable révolution, et le chaos de l'anarchie.

L'Angleterre a, comme la France, des vantours affamés de carnage, des monstres à l'affût de tous les incendies, de tous les fléaux qui peuvent, en désolant le genre humain, leur procurer quelques dépoüilles, quelques débris ou quelque pâture. Burke a calculé leur nombre, et nous a représenté quatre-vingt mille guerriers

vertes, toujours prêtes à dévorer les hommes et les propriétés; mais les propriétaires, les négocians avertis de leurs dangers, par un exemple toujours vivant, ne laisseront pas croître et s'étendre ce germe naissant de dissolution. Ils s'empresseront, par d'utiles avances, et s'il en est besoin par des sacrifices politiques de débarrasser les canaux de la circulation, que le tems, la méfiance et peut être l'intrigue ont engorgés.

Chez aucune nation l'esprit public et l'intérêt général n'ont produit des efforts plus soutenus, ni donné de plus grands résultats. Les anglais, aussi intéressés que nous, sont moins égoïstes; ils sont persuadés que l'égoïsme excessif est un faux calcul; qu'il n'éloigne un moment le danger que pour le rendre et plus terrible et plus inévitable; que la sûreté individuelle n'a pas de meilleur garant que la sûreté publique; et qu'il est plus sage de chercher à sauver le vaisseau de la tempête que d'attendre son salut des planches ou des matières qu'elle a dispersées.

Les défaites des allemands ont rallumé le patriotisme de l'Allemagne; les embarras de la banque, suivant toute apparence, produiront le même effet en Angleterre.

Lequel sortira des cinq directeurs? C'est encore le secret du sort; qui remplacera celui que la fortune renverra dans ses foyers? c'est encore le secret de l'opinion. Ces deux énigmes sont presque également insolubles; on sait lequel on voudroit que le sort épargnât; on ne sait pas lequel on voudroit qu'il proscrivit. Personne n'est désigné pour la place qui sera vacante. La pensée se promène sur tous les noms connus, et ne s'arrête sur aucun. Les qualités nécessaires pour remplir dignement et utilement ce poste, sont même un problème. L'idéal du bon roi a été souvent assez bien tracé; on le composoit de traits puisés dans le caractère et dans la conduite des meilleurs rois, et quelques-uns d'entr'eux se sont approchés du modèle. En réunissant par la pensée ce que la bonté eut de plus touchant dans Louis XII, ce que la générosité eut de plus tendre et de plus cordial dans Henri IV, ce que la majesté eut de plus imposant et de plus brillant dans Louis XIV, ce que la pureté des mœurs et la droiture des intentions ont de plus exemplaire dans Louis XVI, ne pouvoit aisément se former l'image d'un monarque accompli. Mais le directeur accompli, qui peut s'en faire l'idée? L'imagination s'égare et se perd dans le vide. Les difficultés augmentent, quand on veut se représenter un directoire parfait. Cinq hommes heureusement assortis! voulant tous également le bien, et le voulant de la même manière! Problème pour nos profonds moralistes!

On ne sait guères plus à Paris quels sont les hommes que l'on choisira pour être députés. La voix publique se tait. On désigne Laharpe, mais c'est plus le désir que l'espérance qui le désigne. Quatremer (de Quincy) a tracé l'idéal du député, mais cet idéal ressemble trop à certains gens. Parmi tant de grands publicistes dont cette ville fourmille, pourquoi cette incertitude? C'est que nous sommes devenus très-difficiles en députés. Quelques-uns le sont moins, et ne sont embarrassés que par l'abondance. La raison en est simple; c'est que chacun des membres de ces coteries se désigne en secret lui-

même, et par justice, trouve les autres tout aussi dignes que lui.

Le silence que garde le gouvernement sur le combat naval qui s'est donné entre les flottes espagnole et anglaise, fait présumer que ce combat n'a pas été avantageux au nouvel allié de la république. Il faut donc se défier de la nouvelle rapportée aujourd'hui par Louvet, qui prétend qu'on assure que l'ambassadeur d'Espagne a porté hier au directoire la nouvelle officielle, qu'après un combat de 4 jours, pendant lequel la flotte anglaise a tenté plusieurs fois de s'échapper, elle a été poussée sur les atterages du cap Saint-Vincent, où elle sera réduite à se rendre ou à s'échouer. Depuis plus d'un siècle la marine anglaise n'a éprouvé aucun échec de cette importance, et elle a pu compter presque tous ses combats par ses victoires. Ainsi une telle nouvelle pourroit être révoquée en doute, lors même qu'elle viendroit d'une source moins suspecte.

Le Grondeur annonce que le conseil militaire ouvre demain, 11 mars, sa première séance; que d'après l'avis de Merlin, il n'a pas voulu reconnoître son incompetence. Il seroit fâcheux pour lui qu'il eût laissé à un autre tribunal l'honneur de rendre aux loix l'hommage qui leur est dû: et qu'au lieu d'abandonner cette instruction, il se la laissât arracher. Au reste, comme il est toujours tems de revenir à la justice et à la vérité, il pourroit encore reconnoître son incompetence, lorsque les défenseurs officieux auront, par des flots de lumière, éclairé la question et sa conscience. Ce procédé lui donneroit encore assez de droits à l'estime pour qu'on doive l'attendre de la loyauté qui constitue ordinairement l'essence de l'esprit militaire.

L'envoyé du roi de Prusse à Paris, a reçu un courier de sa cour qui l'autorise à offrir au directoire sa médiation armée, pour forcer l'empereur à la paix. Le roi de Prusse s'est, dit-on, porté à cette détermination, à cause du mécontentement qu'il a éprouvé du manifeste présenté par la cour de Vienne à la diète de Ratisbonne.

Un courier de Londres est arrivé à Paris; il vient proposer le change des galériens français, débarqués sur les côtes d'Angleterre. Il a, dit-on, menacé le directoire français de mettre ces brigands cinquante par cinquante sur les côtes de France, si l'échange proposé souffroit quelques difficultés.

Tandis que les journaux officiels du directoire amusent et trompent le public par des narrations d'une victoire imaginaire, le gouvernement anglais publie les détails officiels d'une victoire éclatante, remportée sur la flotte espagnole, et M. Dundas fait au parlement d'Angleterre la motion suivante:

Après avoir rendu compte à la chambre, de la victoire navale remportée sur les espagnols, par l'amiral sir John Jervis, victoire dont on ne trouvera pas d'exemple dans l'histoire navale de la Grande Bretagne, et dans laquelle il paroit que, le 14 février, sir John Jervis, avec 15 vaisseaux de ligne, a attaqué une flotte espagnole, forte de 27 vaisseaux de ligne, l'a entière-

ment défaits, et s'est emparé de 3 vaisseaux, dont deux de 112 canons, un de 84 et un de 74, a fait la motion « que les remerciemens de la chambre fussent donnés à sir John Jerwis, chevalier du Bain, pour la victoire élatante et décisive qu'il a obtenu le 13 février, avec la flotte sous son commandement. »

Cette motion a été adoptée.

Nous sommes forcés de renvoyer à demain les débats qui ont eu lieu dans les deux chambres du parlement, à l'occasion du message du roi, sur la suspension des paiemens de la banque, ainsi que plusieurs nouvelles importantes de l'Inde.

Nous donnerons demain la lettre officielle de l'amiral Jerwis, sur le combat naval.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 20 ventôse.

Plusieurs cultivateurs du Bas Rhin que la guerre a forcés d'abandonner leurs foyers, et qui n'ont pu y rentrer dans les délais prescrits, sollicitent en leur faveur une interprétation des loix sur l'émigration. Renvoyé à une commission spéciale.

Delaunay (d'Angers) par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur un arrêté pris par Carrier durant sa mission dans le département de la Loire. Cet arrêté a mis le séquestre sur les biens des vendéens morts dans le cas de la rébellion. Serait-il juste de le maintenir et de punir ainsi de leurs droits des héritiers auxquels la république n'a plus rien à reprocher, lorsque sur la foi d'un décret d'amnistie, ils sont rentrés paisiblement dans leurs foyers et se sont soumis aux loix ? Delaunay regarde cette mesure comme contraire à toutes les idées de justice, et sur-tout à la politique, en ce qu'elle ne servirait peut-être qu'à rallumer des haines et des divisions qu'il importe d'étouffer à jamais.

Mais avant de rien statuer, il demande qu'il soit fait au directoire un message, pour obtenir les renseignemens nécessaires. Adopté.

Damolard obtient la parole pour une motion d'ordre : Un de nos collègues, dit-il, a fait dernièrement sentir les avantages de notre union avec le gouvernement ; je ne les conteste pas, mais je pense qu'aucune considération ne peut nous déterminer à y sacrifier les intérêts du peuple. Je lis dans le Bulletin des Loix, un arrêté pris par le directoire sur le rapport du ministre de la justice. Le directoire croit devoir y déclarer de son chef que les prévenus d'émigration ne sont pas admissibles dans les assemblées primaires. Il me paroît que l'instruction adoptée sur le rapport de Daunou, a décidé cette question ; mais y eut-il des doutes, ce n'étoit point au directoire à les lever.

Laissez au gouvernement la faculté de prendre de semblables arrêts, et c'en est fait de la liberté. Cette crainte n'est que trop fondée, si l'on considère de quelle manière se font les listes d'émigrés, et se prononcent les radiations. Les inscriptions se font dans les départemens sous les yeux des agens du directoire, et c'est au directoire à statuer ensuite sur les demandes en radiation ; mais que le directoire retarde sa décision, ou que par lui-même ou par ses agens, il fasse inscrire sur les

(4)
listes une foule de citoyens, et il peut ainsi frapper d'incapacité politique les trois quarts des français. (Bruit.)

J'admets que nous n'avons point à redouter ce danger pour l'avenir ; mais n'est-ce pas assez déjà que 60,000 citoyens qui se trouvent en ce moment portés sur les listes d'émigrés, se voient par cet arrêté privés du droit d'admission dans les assemblées ? La question dont il s'agit a été de surplus formellement résolue par l'instruction adoptée sur le rapport de Daunou, puisqu'elle n'admet d'autres motifs d'exclusion que ceux prescrits par la constitution ; et restât-elle encore indécise, ce n'étoit point au directoire à prononcer, mais au corps législatif. Je demande que l'arrêté du directoire soit renvoyé à l'examen de la commission qui vous a rédigé l'instruction, et que le rapport soit présenté demain.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et la proposition mise aux voix est adoptée.

Sur le rapport de Henri Larivière, le conseil accorde des secours aux enfans du représentant Duperet qui péri victime de la journée du 31 mai.

Lamarque se présente ensuite à la tribune pour soumettre des articles additionnels au projet qu'il a déjà présenté sur les suspensions de ventes de domaines nationaux : on rappelle que la commission des dépenses doit faire aujourd'hui, par l'organe de Camus, un rapport en comité général.

La parole est en conséquence accordée pour demain Lamarque ; et le conseil après avoir ordonné l'impression du rapport fait hier en comité par Dubois (des Vosges) sur un message du directoire, se forme de nouveau en comité pour entendre Camus.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20.

Bernard Saint-Affrique, au nom d'une commission fait approuver une résolution qui annule l'élection de juge de paix de Lacalm, département de l'Aveyron.

Sur le rapport de Le Grand, le conseil approuve une résolution, en date du 27 pluviôse, relative aux secours à domicile.

On approuve sans discussion la résolution portant que les assemblées électorales se tiendront dans les chefs lieux des départemens.

Deux autres résolutions sont approuvées ; la première concernant les réparations des édifices et autres domaines nationaux qui pourront être faites sans adjudication rabais, la seconde relative à la perception d'un second cinquième du montant des contributions de l'an 5.

AVIS ESSENTIEL.

L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce journal ne permet pas d'envoyer des numéros au-delà du jour pour la fin de l'abonnement. Les personnes qui seroient chées d'éprouver une interruption, sont donc priées de jeter les yeux sur l'enveloppe qui couvre leur feuille ; elles y vront toujours l'époque fixe de leur abonnement. Il seroit désirer que chaque abonné qui est dans l'intention de continuer à recevoir le *Véridique*, écrivent au moins quinze jours d'avance : ainsi, ceux dont l'abonnement finit le trentième mois, doivent écrire le 15, et ceux dont l'abonnement finit le 15, doivent écrire le 1^{er}. Ce moyen est le seul pour prévenir toute espèce de retard, et nous pouvons garantir ceux qui l'emploieront, la plus grande exactitude et la plus grande régularité dans le service.

J. H. A. FOUJADE